L'AFRIQUE DES IDÉES

# Autopsie de la vague des coups d'État en Afrique francophone (2020-2023)

Présenté par :
**Nessan Akemakou**
Président de L'Afrique des Idées

*« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres »*
*A. Gramsci*

*« L'histoire se répète, d'abordcomme une tragédie, puis comme une farce »*
*K. Marx*

## Résumé

La vague de coups d'État militaires qui a frappé le continent africain ces trois dernières années interpelle et requiert une exégèse. Le Mali a ouvert le bal en août 2020 puis mai 2021 suivi par le Tchad (avril 2021), la Guinée (septembre 2021), le Soudan (octobre 2021), le Burkina Faso (janvier et septembre 2022), le Niger (juillet 2023) et le Gabon (août 2023). En dépit de leurs similarités, ces prises de pouvoir par la coercition ont des divergences. Une typologie sera effectuée afin d'apprécier leurs propriétés spécifiques. L'analyse se focalisera sur les coups d'État au Sahel occidental et au Gabon. Leurs principaux déterminants seront mis en exergue et des recommandations seront formulées afin de tenter de les endiguer.

## Plan

Introduction

1. Coup d'État : éléments de définition

2. Les principaux déterminants des coups d'État en Afrique

*2.1. La variable institutionnelle: Des États postcoloniaux cacochymes et autoritaires*

*2.2. La variable sociale : la pauvreté*

*2.3. La variable sécuritaire : le contexte terroriste*

*2.4. La variable corporatiste*

3. Une taxinomie des coups de force au Sahel occidental et au Gabon

*3.1. Les coups d'États gémellaires : la prépondérance de l'enjeu sécuritaire*

*3.2. Le coup d'État militaire consécutif au coup d'État constitutionnel*

*3.3. Le coup d'État opportuniste ou le triomphe de la convenance personnelle*

*3.4. Le coup d'État conservateur ou la révolution de palais*

Quel bilan tirer de cette typologie ?

4. Des coups d'État salutaires ?

Conclusions et recommandations

# Introduction

Le 17 mai 2016, François Soudan, actuel directeur de la rédaction de Jeune Afrique, écrit dans une de ses tribunes : « [...] Tout démontre que le continent le plus touché par la fièvre des complots est en voie de guérison. Un militaire qui, aujourd'hui, voudrait renverser par les armes un gouvernement, fût-il impopulaire, sait qu'il sera immédiatement condamné et banni par l'Union africaine, l'ONU et la communauté internationale, et qu'en cas de dérapage, la Cour pénale internationale l'attend » [1]. Les récents événements politico-militaires en Afrique francophone apportent un abrupt démenti à cette analyse qui prenait une accalmie pour une tendance pérenne. Cet optimisme un peu hâtif n'était pas pour autant dénué de tout fondement. Historiquement, l'Afrique est le continent abritant le plus grand nombre de coups d'État. Entre janvier 1950 et fin août 2023, on dénombre 221 coups d'États réussis et tentés en Afrique, soit 44 % des tentatives de putschs recensées dans le monde sur cette période [2]. Mais les prises de pouvoir par la coercition au sein de ce continent ont connu une baisse tendancielle lors des deux dernières décennies. Ainsi au cours des dix années précédant 2021, il y a eu en moyenne moins d'un coup d'État réussi par an, selon les chercheurs américains Jonathan Powell et Clayton Thyne [3] .

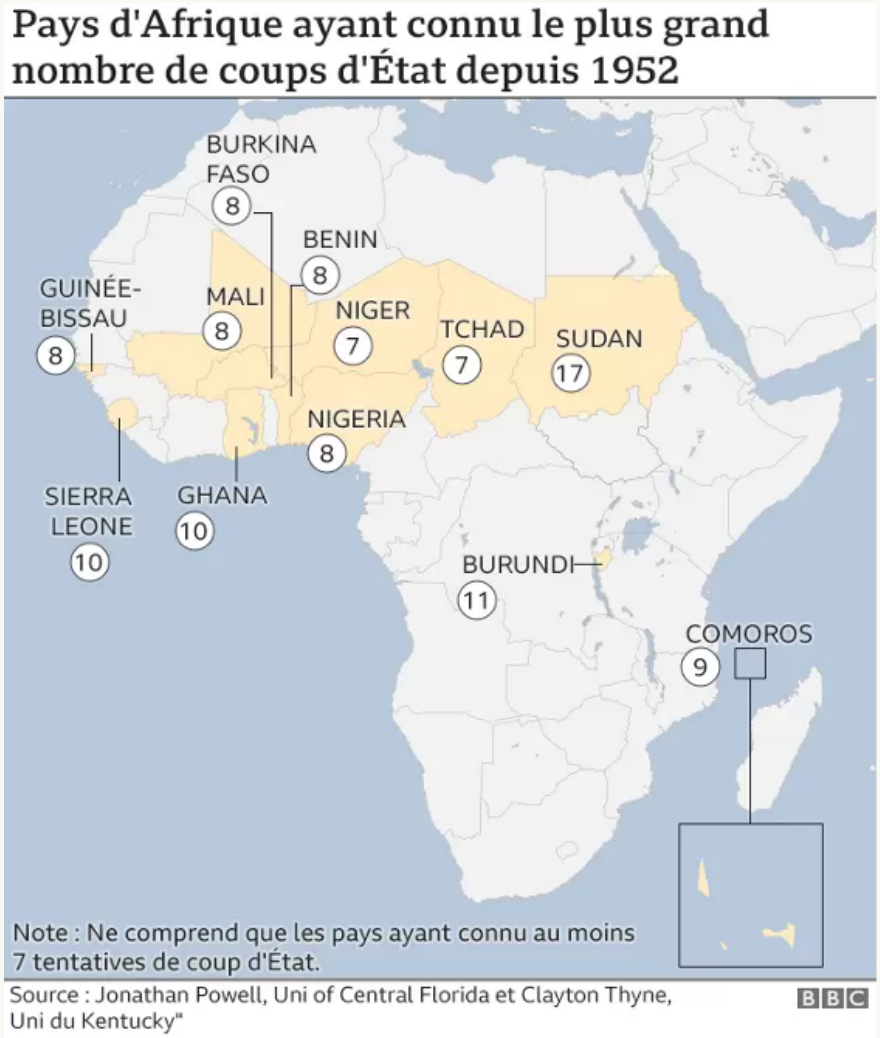


[1] F. SOUDAN, « Coups d'État en Afrique : la fin d'une époque ? », Jeune Afrique, mai 2016, https://bitly.ws/VySt , consulté le 16/09/2023.
[2] J. POWELL & C. THYNE,"Global Instances of Coups from 1950-Present", Journal of Peace Research 48(2), 2001, pp. 249-259. https://bitly.ws/VySw , consulté le 15/09/2023. Les données sont régulièrement mises à jour sur leur site : https://bitly.ws/VySz , consulté le 15/09/2023.
[3] Ibid.

Le continent africain a connu une augmentation significative des coups d'État au cours des trois dernières années avec des hommes en treillis ayant pris le pouvoir au Mali (août 2020 et mai 2021), au Tchad (avril 2021), en Guinée (septembre 2021), au Soudan (octobre 2021), au Burkina Faso (janvier et septembre 2022), au Niger (juillet 2023) et au Gabon (août 2023).

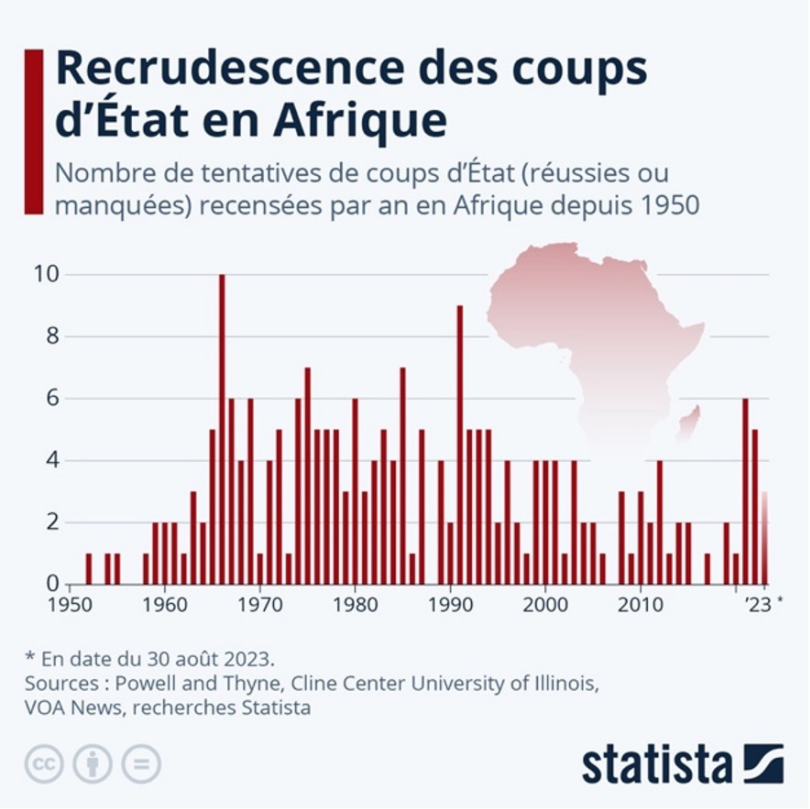


Cette succession de coups d'État interpelle et mérite une exégèse. Nous focaliserons l'analyse sur les coups d'État en Afrique francophone et plus précisément sur les pays d'Afrique occidentale ainsi que le Gabon.

Dans le cadre de cette étude, nous dissèquerons les déterminants de la récente cascade de coups d'État en Afrique en mettant l'accent sur leurs similarités, mais aussi sur leurs dissemblances. En effet, leur proximité chronologique ne doit pas occulter leurs nombreuses disparités et leurs caractéristiques propres. L'étude bien que portant sur des éléments d'actualité entend dépasser l'analyse historique évènementielle et se situer dans un temps long. Il importe de se départir des évènements de l'actualité qui restreignent le réel dans son caractère mouvant. Il y a des forces profondes (pour reprendre l'expression de Pierre Renouvin), des phénomènes sous-jacents quasiment imperceptibles dont l'impact est pourtant essentiel dans les changements historiques et qui méritent davantage d'attention que les évènements eux-mêmes. La succession des coups d'État en Afrique constitue à notre sens une bascule historique dont les conséquences funestes ou heureuses ne seront visibles que dans quelques décennies. D'aucuns y voient « les derniers soubresauts d'une longue agonie, celle du modèle français de la décolonisation incomplète. Il faudrait alors préciser que ces luttes sont, pour l'essentiel, portées par des forces éminemment endogènes. À tout prendre, elles annoncent la fin d'un cycle qui, entamé au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, aura duré près de 80 ans » [4] .

[4] A. MBEMBE, « Afrique-France : neuf thèses sur la fin d'un cycle », Le Grand Continent, 4/09/2023. https://bitly.ws/VySJ , consulté le 15/09/2023.

Il conviendra de définir le coup d'État, d'analyser ses principaux déterminants, de mettre en exergue les congruences et les dissemblances de la vague prétorienne, puis d'effectuer une taxonomie avant de formuler une série de recommandations.

## 1. Coup d'État : éléments de définition

Selon J. Powell et C. Thyne, le coup d'État ou le putsch désigne une « tentative illégale et manifeste de l'armée ou d'autres élites au sein de l'appareil d'État de renverser l'exécutif en place » [5]. Il est réussi s'il dure au moins une semaine. En vertu de cette définition, la victime d'un coup d'État doit être un dirigeant en exercice et les auteurs doivent avoir des liens formels avec l'appareil gouvernemental. Ainsi les mouvements qui tentent de renverser l'ensemble d'un gouvernement et qui sont menés par des personnes n'ayant aucun lien avec le pouvoir, à l'instar des rébellions ou des manifestations de masse, ne rentrent pas dans le périmètre de la définition. De la même manière, un coup d'État n'est pas une révolution car celle-ci suppose le concours d'un nombre conséquent de personnes. Or, les coups d'État sont fomentés par des groupes restreints.

L'un des premiers coups d'État de l'histoire de l'Afrique subsaharienne eut lieu en 1963 au Togo [6]. L'initiateur de cette tendance qui allait devenir une mode en vogue sur le continent fut Joseph Mobutu dès 1960.

On peut distinguer les coups d'État militaires (qui sont les plus courants) des coups d'État civilo-constitutionnels fomentés par des dirigeants en exercice. Ils s'observent lorsque les règles constitutionnelles sont manipulées afin de prolonger de manière illégitime leur maintien au pouvoir. Classiquement ce type de coup d'État prend la forme d'une révision de la constitution qui permet de ne pas tenir compte des mandats déjà effectués et/ou qui supprime la limitation du nombre de mandats présidentiels. Ainsi un dirigeant qui ne pouvait légalement faire que deux mandats se dit désormais en droit d'en effectuer d'autres car les compteurs sont remis à zéro. Ce fut par exemple le cas au Burundi en 2015 avec Pierre Nkurunziza, en Guinée en 2020 avec Alpha Condé, et en Côte d'Ivoire la même année avec Alassane Ouattara [7]. Le même scénario se dessine depuis peu en République centrafricaine avec Faustin-Archange Touadera qui a fait modifier la constitution au terme d'un référendum contesté et contestable en date du 30 juillet 2023. Celui-ci lui ouvre les portes de la présidence à vie. Même le Sénégal à la longue tradition d'alternance démocratique a failli céder au chant des sirènes du troisième mandat d'abord avec Abdoulaye Wade en 2012 puis avec Macky Sall en 2023 [8].

Ces coups d'État constitutionnels s'accompagnent souvent d'effusion du sang des opposants manifestant contre la perspective d'un troisième mandat. Sur un plan formel, les coups d'État militaires suivent un schéma à peu près similaire. Ils sont préparés de manière clandestine par un groupe restreint de militaires qui en cas de succès est rallié par le reste des troupes et des civils. La panoplie des putschistes comprend : la conquête d'installations et d'axes stratégiques de la capitale (aéroport), la prise de contrôle des moyens de communication (radio, télévision),

[5] J. POWELL & C. THYNE."Global Instances of Coups from 1950-Present", op.cit.
[6] Le président Sylvanus Olympio est victime d'un coup d'État fomenté par des vétérans de l'armée coloniale, le 13 janvier 1963. Il y trouve la mort.

la suspension des institutions ainsi que de la constitution, la mise à l'arrêt des principaux dirigeants, l'établissement d'un couvre-feu, la fermeture des frontières, la mise en place d'un comité de transition [9] . Le coup d'État peut être sanglant comme en Guinée ou exempt de sang versé comme au Gabon.

Le coup d'État bien que constitutionnellement illégal peut parfois être perçu comme légitime par une partie de la population. En effet, le régime déposé n'a souvent pas pu se maintenir pour cause d'inefficacité, de divisions ou encore d'incurie. Le coup d'État du capitaine Dadis Camara en Guinée en décembre 2008 à la mort du général Lansana Conté fut ainsi accueilli assez favorablement par la population avant de rapidement tourner court. De la même manière, d'aucuns ont pu voir d'un bon œil que l'armée algérienne écarte le président Bendjedid à l'orée de la « décennie noire » initiée par la victoire du Front Islamique du Salut (FIS) aux élections législatives de 1991.

Certains auteurs à l'instar d'Alain Rouquié affirment que les militaires auteurs de coups ne sont pas les « chiens de garde de l'oligarchie » ou du grand capital, mais ceux de l'État, qu'ils délivrent de l'emprise des acteurs qu'ils jugent inutiles voire dangereux [10]. Cette assertion est loin d'être absolue puisque l'armée a pu intervenir pour préserver ses intérêts ou ceux d'une minorité oligarchique (Togo en 2005, Tchad en 2021, etc.)

## 2. Les principaux déterminants des coups d'État en Afrique

Si l'on devait dresser une liste non exhaustive des facteurs qui expliquent les coups d'État africains, l'on retiendrait l'échec des États postcoloniaux souvent autoritaires, la mauvaise gouvernance, la fragilité de l'économie, la misère sociale, le néo patrimonialisme qui s'illustre notamment par la privatisation des biens publics au profit d'une minorité oligarchique qui verse dans le clientélisme et la corruption, ou encore l'insécurité. En fonction des cas particuliers, certains de ces facteurs sont prépondérants et d'autres ancillaires, mais ils sont en règle générale interdépendants.

### 2.1. La variable institutionnelle: Des États postcoloniaux cacochymes et autoritaires

L'inadéquation et la faillite de nombreux États africains postcoloniaux à remplir leurs obligations et à fournir les services de base à leurs populations sont l'une des principales variables explicatives des coups d'État. Les États africains fraîchement indépendants ont dans leur grande majorité emprunté la voie rapide autoritaire pour construire une enveloppe étatique souvent artificielle, car les frontières qui sont le ferment de la territorialité étaient dénuées de base historique ou politique. Ils ont conservé un modèle d'État hérité de la colonisation qui a plaqué une structure qui s'est forgée au fil des siècles dans le moule occidental, sur une réalité empirique alternative qui ne s'y prêtait pas nécessairement. Dans de nombreux cas, la greffe institutionnelle n'a pas tenu et l'État « importé » [11] ou transplanté a fait l'objet de rejets.

---

[7] À l'instar de la précédente, la constitution ivoirienne, révisée en 2016, limite le nombre des mandats présidentiels à deux. Les partisans d'A. Ouattara affirment que la révision a remis le compteur des mandats à zéro. Le président ivoirien au pouvoir depuis 2010, avait initialement annoncé en mars 2020 ne pas se représenter et de passer le relais à son Premier ministre Amadou Gon Coulibaly qui décèdera d'un infarctus en juillet de la même année. Invoquant un cas de force majeure A. Ouattara annonce qu'il briguera un troisième mandat.
[8] Après de vives tensions dans le pays et des dizaines de morts lors des manifestations contre son 3 ème mandat, le président Macky Sall annonce le 3 juillet 2023 qu'il ne sera pas candidat à l'élection présidentielle de 2024.
[9] Pour davantage de détails, voir E. LUTTWAK, Coup d'état : A Practical Handbook, Cambridge, Harvard University Press,1979.

Cette faillite de l'institution étatique est alimentée par la mauvaise gouvernance, l'autoritarisme et la prédation des gouvernants. Les pays du Sahel et le Gabon sont en proie à une crise économique sévère qui a été aggravée par la pandémie et ses diverses conséquences dont l'inflation. Allant à vau-l'eau, certains de ces États se révèlent incapables d'assurer leurs missions de service public de base telles que la sécurité, l'accès à l'éducation ou à la santé. Ceci à la suite de décennies de politiques néopatrimoniales [12] et de « capture d'État » par une minorité oligarchique qui se sert de l'appareil étatique comme d'une rente financière personnelle. La faiblesse structurelle des États africains au Sahel est un facteur explicatif aggravé par les logiques patrimoniales de la vie publique. Les pratiques d'enrichissement illicite, de corruption, de népotisme alimentent les griefs d'une jeunesse désœuvrée et constituent un terreau fertile pour les coups de force.

## 2.2. La variable sociale : la pauvreté

L'on observe que les coups d'État ont tendance à survenir au sein de pays à faible croissance économique et au taux de pauvreté élevé. En vertu des chiffres de la Banque mondiale, l'année de leur coup d'État, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali avaient un produit intérieur brut (PIB) inférieur à 20 milliards de dollars [13] . À titre de comparaison sur la même période (entre 2020 et 2022), le PIB des États-Unis oscillait entre 21. 000 et 25. 000 milliards de dollars [14] tandis que celui de la Chine était compris entre 15.000 et 18.000 milliards [15] . Au Burkina, plus de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté tandis qu'en Guinée c'est 44%. Dans le rapport 2021-2022 de l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Mali, le Burkina Faso, et la Guinée sont respectivement classés 186 ème 184 ème et 182 ème sur 191 pays [16] . Cela ne revient pas à dire que tous les pays pauvres sont ou seront le théâtre de ruptures institutionnelles. En revanche, tous les pays de l'étude qui ont connu des coups de force sont minés par la pauvreté qui est un facteur explicatif prépondérant.

## 2.3. La variable sécuritaire : le contexte terroriste

Le chercheur Nan Kyu Kim soutient qu'un environnement sécuritaire menaçant fait croître la probabilité des coups d'État [17]. Cette assertion se vérifie dans la bande sahélienne où plusieurs pays en proie au terrorisme djihadiste ont connu des prises de pouvoir par la violence.

---

[10] A. ROUQUIÉ, L'État militaire en Amérique latine, Paris, le Seuil, 1982.
[11] B. BADIE, L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.
[12] Selon Weber, le patrimonialisme est une forme de gouvernance basée sur une confusion entre les sphères publiques et privées de la part des détenteurs du pouvoir. Ce mode de gouvernement basé sur une domination personnelle, emprunte à la fois à la tradition et à l'arbitraire. Les affaires politiques, administratives ou judiciaires relèvent du ressort du chef et il les traite au même titre que des questions privées comme dans une monarchie absolue par exemple. La domination patrimoniale est patriarcale et se caractérise par le népotisme, le clanisme, le tribalisme, le clientélisme, la corruption, la prédation, etc. Le concept de néo-patrimonialisme est une variante du patrimonialisme et un type hybride renvoyant à la forme de gouvernance la plus couramment rencontrée au sein de plusieurs États africains postcoloniaux. Les dirigeants néo-patrimoniaux privatisent l'État qu'ils considèrent comme une rente personnelle. Ils doivent néanmoins composer avec l'existence d'une bureaucratie et ils pratiquent la politique du ventre. La chose publique est perçue une voie d'accès aux richesses, aux privilèges, pour soi et les membres de son clan.
[13] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2022&locations=BF&start=1967&view=chart
https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2022&locations=ML&start=1967&view=chart
https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2022&locations=GN&start=1967&view=chart
[14] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2022&locations=US&start=1967&view=chart
[15] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?end=2022&locations=CN&start=1967&view=chart .
Tous les liens sur ces données furent consultés le 15/09/2023.
[16] Rapport sur le développement humain 2021/2022 : Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde en mutation, New York, Programme des Nations Unies pour le Développement, septembre 2022, 337 p.
https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2021-22frpdf.pdf , consulté le 15/09/2023.
[17] N. K. KIM, « International Conflict, International Security Environment, and Military Coups », International Interactions, 44, (5), 2018, pp. 936-952.

C'est le cas du Burkina-Faso, du Mali et du Niger qui en 2021 étaient respectivement les 4 ème , 7 ème et 8 ème pays les plus meurtris au monde par des attaques djihadistes.

TABLE 1.1

**Ten countries most impacted by terrorism, ranked by GTI score**

Afghanistan had the highest impact of terrorism for the third consecutive year.

| Country | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Afghanistan | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 |
| Iraq | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| Somalia | 5 | 7 | 7 | 7 | 8 | 5 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Burkina Faso | 113 | 113 | 111 | 108 | 52 | 30 | 21 | 15 | 7 | 6 | 4 |
| Syria | 20 | 4 | 4 | 5 | 6 | 7 | 7 | 8 | 6 | 5 | 5 |
| Nigeria | 8 | 5 | 5 | 3 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 |
| Mali | 41 | 23 | 19 | 21 | 16 | 13 | 10 | 9 | 8 | 7 | 7 |
| Niger | 49 | 57 | 44 | 34 | 20 | 19 | 18 | 19 | 14 | 12 | 8 |
| Pakistan | 2 | 2 | 2 | 2 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 8 | 10 |

Source: START GTD, IEP calculations

Source : Institute for Economics & Peace, *Global Terrorism Index 2023: Measuring the Impact of Terrorism*, Sydney, Mars 2023, p. 20.

Les causes du terrorisme au Sahel sont plurielles et elles sont en partie endogènes i.e. liées à l'incurie des États concernés. Cela étant, il importe de ne pas minorer les facteurs exogènes et notamment l'effet catalyseur de la guerre menée en Libye en 2011 dans le sillage des « printemps arabes » qui a profondément déstabilisé la région. Illustrons ce point avec le cas malien.

Après la guerre menée en Libye en 2011 sous l'égide de rebelles et d'une coalition internationale associant notamment la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, le djihadisme va rapidement se répandre en Afrique de l'Ouest en ravivant des conflits endormis au Mali entre les Touaregs et l'État central. Dans ce pays, la majorité des ethnies noires sédentaires vivent dans le Sud plutôt fertile tandis que le Nord désertique est traditionnellement peuplé par des tribus nomades aux peaux plus claires essentiellement arabes et touarègues. En 1958, les Touaregs réunis au sein du Mouvement pour l'Azawad (MPA) demandent sans succès la création d'un État touareg. En 1963, marginalisé par le pouvoir central de Bamako, le MPA rejette l'autorité du président Modibo Keïta et déclenche la première rébellion touarègue. Elle est sévèrement réprimée par l'armée malienne qui pratique la politique de la terre brûlée. La répression couplée à la sécheresse des années 70 pousse de nombreux Touaregs à l'exil. Ils se réfugient en Algérie, en Mauritanie, au Niger ou encore en Libye. Certains d'entre eux seront enrôlés dans les milices du colonel Kadhafi. Forts de leur expérience militaire, une partie de ces anciens réfugiés fonde le Mouvement populaire pour la libération de l'Azawad (MPLA) en 1988 qui lance une insurrection armée au Mali deux ans plus tard.

En dépit de la signature des accords de Tamanrasset en 1991, et du pacte national en 1992, les combats ne cessent réellement qu'en 1996 après la cérémonie de la Flamme de la paix. Les hostilités reprennent cependant 10 ans plus tard, car les Touaregs estiment que l'État malien n'a pas tenu ses engagements. Elles cesseront avec les accords d'Alger signés le 4 juillet 2006. Une autre rébellion touarègue sera néanmoins déclenchée de 2006 à 2009 par des Touaregs maliens associés à des Touaregs nigériens ne reconnaissant pas les accords d'Alger. (De nouveaux accords d'Alger seront signés en 2015, mais les Parties – État malien et rebelles Touaregs – ne respecteront pas vraiment les termes de l'entente. La trêve prendra fin en septembre 2023).

Les revendications touarègues portent sur le respect de leur identité culturelle et une meilleure intégration politique économique et sociale. Après une accalmie, la rébellion est ravivée en 2012 lorsque des membres du MPLA et des exilés Touaregs vétérans de l'armée de Kadhafi fondent le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). Ils lancent une insurrection armée dans le Nord du Mali en janvier 2012. Les mouvements islamistes qui opéraient clandestinement dans cette région septentrionale profitent de cette insurrection pour gagner du terrain. Les islamistes progressent d'autant plus rapidement que l'armée malienne est désorganisée à la suite du coup d'État du 22 mars 2012 fomenté par le capitaine Amadou Haya Sanogo qui destitue le président Amadou Toumani Touré. Les putschistes qui dénoncent la mauvaise gestion du conflit au Nord Mali par le président vont paradoxalement accentuer l'avancée des islamistes. Le Nord du pays échappe au contrôle du gouvernement central et tombe sous l'emprise du MNLA et de plusieurs groupes djihadistes dont Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Dine, et le Mouvement pour l'unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Face à la progression des groupes islamistes qui menacent de prendre la capitale, et devant son incapacité à l'enrayer, le gouvernement malien demande l'aide de l'Hexagone. La France va intervenir au Mali en janvier 2013 dans le cadre de l'opération Serval.

Les États du Sahel aux économies fragiles et aux moyens limités peinent à lutter efficacement contre les islamistes. Le succès de ceux-ci s'explique par les défaillances des États qui négligent des pans entiers de leurs territoires et de leurs populations. Au Mali, il n'y a pas ou peu de politiques publiques dans les espaces éloignés de la capitale. Les terroristes se servent de ce sentiment d'abandon et de la misère sociale pour recruter des jeunes désœuvrés. Les groupes djihadistes même s'ils font des victimes au sein de la population se substituent parfois à l'État dans la fourniture de services sociaux de base.

Ceci pourrait aussi expliquer pourquoi ce pays longtemps considéré comme un exemple démocratique sur le continent africain s'est relativement bien accommodé au coup d'État du capitaine Amadou Haya Sanogo en 2012. Ce coup de force a plutôt échappé à l'opprobre populaire alors même que ce pays connaissait des cycles électoraux libres et réguliers depuis les années 1990 et que le président sortant Amadou Toumani Touré ne briguait pas un autre mandat. Ceci pourrait aussi expliquer la popularité du double coup de force du colonel Assimi Goïta.

## 2.4. La variable corporatiste

L'une des caractéristiques de la politique en Afrique demeure la place centrale occupée par les militaires [18]. Ceci tranche avec la supposée neutralité du soldat professionnel [19].

« En Afrique comme partout, le caractère apolitique des militaires reste très théorique. L'intrusion des militaires en politique a longtemps été la norme plutôt que l'exception. Seuls 12 pays ont été exempts de coups d'État militaire [20], mais tous ont été confrontés à un degré ou à un autre à l'ingérence politique de l'armée [21] » [22].

Sur le continent, le pouvoir militaire et le pouvoir politique se sont longtemps confondus. Les cas de potentats issus des rangs subalternes de l'armée coloniale sont légion. L'on peut citer de manière non exhaustive, Gnassingbé Eyadema, Mathieu Kerekou, Joseph Mobutu, Blaise Compaoré, etc. Avant 1990, le coup d'État constituait la modalité d'accession la plus répandue pour accéder au pouvoir en Afrique. [23]

Même lorsqu'elle ne prend pas formellement le pouvoir, l'armée demeure un acteur politique influent dans nombre de pays du continent. Elle intervient souvent dans la vie politique notamment lorsque le pouvoir doit changer de titulaire. On a pu le voir au Togo en 2005 [24] ou encore au Zimbabwe en 2017 [25]. Elle met aussi la pression sur les gouvernants pour que ses revendications soient satisfaites. Ce fut le cas en 2017 en Côte d'Ivoire lorsque des soldats se mutinent à quatre reprises et réclament de l'argent. Ils obtiendront gain de cause et le gouvernement débloquera entre 150 et 160 millions $ à leur intention [26].

Selon le professeur Michel-Louis Martin, cette propension des militaires à conquérir le pouvoir politique s'explique par divers facteurs propres aux armées africaines. Il y a les facteurs organisationnels et plus généralement le sentiment de frustration qui parcourt leurs rangs. En effet, historiquement les armées africaines ont été stratégiquement marginalisées et opérationnellement indigentes. N'exerçant pas leurs compétences en externe, elles sont souvent employées par les gouvernements pour des tâches de maintien de l'ordre et de sécurité intérieure.

---

[18] W. J. FOLTZ, H. S. BIENEN (eds.), Arms and the African: Military influences on Africa's International Relations, New Haven and London, Yale University Press, 1985.
[19] S. HUNTINGTON, The Soldier and the State : The Theory and Politics of Civil-Military Relations, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University, 1957.
[20] En excluant les pays qui ont connu des mobilisations armées et des trajectoires d'indépendance conflictuelles, sur les 48 États d'Afrique subsaharienne, 29 ont connu au moins un coup d'État militaire, c'est-à-dire la prise du pouvoir formelle par l'armée, pour une période plus ou moins longue.
[21] Influence, pressions, chantage jusqu'à l'intervention. FINER S., The Man on Horseback, the Role of the Military in Politics, London, Pall Mall Press, 1962.
[22] C. THIRIOT, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », Revue internationale de politique comparée, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 15-34.
[23] I. K. SOURÉ, « The African Union as a norm entrepreneur on military coups d'état in Africa (1952-2012) : An empirical assessment », The Journal of Modern African Studies 52, 1, 2014, pp. 69-94.
[24] Lorsque Gnassingbé Eyadema succombe à une crise cardiaque dans le Boeing 707 présidentiel l'évacuant vers la France pour raisons sanitaires le 5 février 2005, l'État-major emmené par son chef Zakari Nandja prend le pouvoir et suspend le processus de transition prévu par la constitution. En effet, celle-ci dispose qu'en cas de vacance du pouvoir, le président de l'Assemblée nationale assure l'intérim pendant 60 jours jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Ce dernier Fambaré Ouattara Natchaba en déplacement hors du Togo lors des faits fut empêché de rentrer. L'objectif était de placer Faure Gnassingbé le fils du défunt président à la tête du pays. Dans la précipitation, le Parlement l'élit à sa tête, et modifie la constitution afin de proroger son mandat jusqu'à la fin effective de celui de son père.
[25] En novembre 2017, l'armée zimbabwéenne a mis fin au règne de Robert Mugabe après 37 ans de pouvoir. Ce coup de force est intervenu dans un contexte où Robert Mugabe a limogé son vice-président Ernest Mnangagwa afin de préparer sa succession au profit de son épouse. Ce dernier sera placé par l'armée à la tête du pays après la démission forcée de Mugabe
[26] R. SCHIEL, C. FAULKNER & JONATHAN POWELL, « Mutiny in Côte d'Ivoire. » Africa Spectrum 52, 2, 2017, p.108.

À l'amertume opérationnelle, s'ajoutent des insatisfactions matérielle et symbolique. Le coup d'État devient la forme la plus poussée de revendication politique pour compenser des frustrations financières et existentielles [27]. Ces explications bien qu'intéressantes ne sont pas absolues notamment pour le volet pécuniaire puisque certains coups d'État ont été organisés par des corps d'armée plutôt choyés en termes budgétaires (les gardes prétoriennes au Niger et au Gabon).

En Afrique les chefs d'État autoritaires dont le pouvoir repose en grande partie sur la coercition et le concours de l'armée sont en proie à un dilemme. Ils sont généralement issus des rangs militaires et sont arrivés au pouvoir dans le tumulte des armes. Il leur faut donc traiter avec égards la grande muette tout en s'en méfiant. Ils vont s'employer à éviter d'avoir des armées trop fortes susceptibles d'aider à leur renversement. En même temps, celles-ci ne doivent pas être trop faibles car elles seraient dans l'incapacité de les défendre et de réprimer les dissidents. « L'utilisation des armées à des fonctions de maintien de l'ordre surtout fait prendre conscience aux militaires non seulement que l'autorité du régime est en défaut, mais également que sa survie ne dépend plus que d'eux » [28]. Cette prise de conscience peut enhardir certains militaires qui se verraient bien califes à la place du calife.

## 3. Une taxinomie des coups de force au Sahel occidental et au Gabon

Les récentes prises de pouvoir anticonstitutionnelles en Afrique ont une proximité chronologique et des caractéristiques communes, mais elles ont aussi leurs singularités. Nous pouvons les séparer en 4 catégories. Il est entendu que ces catégories ne sont pas figées et qu'elles ne sauraient être considérées que comme des idéaux-types [29].

### 3.1. Les coups d'États gémellaires : la prépondérance de l'enjeu sécuritaire

Le 18 août 2020, après des séries de manifestations populaires [30] le président Ibrahim Boubacar Keïta élu en 2013 est contraint à la démission par des militaires qui invoquent l'incompétence du gouvernement à gérer la crise sécuritaire, le manque de soutien aux armées, l'insuffisance chronique des moyens alloués à celles-ci, la corruption de certains dirigeants et officiers ainsi que le mécontentement généralisé de la population. Un gouvernement de transition est formé en octobre avec Bah N'Daw comme président, Assimi Goïta comme vice-président et Moctar Ouane comme Premier ministre. Mais le 24 mai 2021, lors d'un « coup d'État dans le coup d'État » les militaires arrêtent le président et le premier ministre. Le casus belli c'est un remaniement ministériel qui excluait deux chefs militaires centraux proches du colonel Assimi Goïta. Ce dernier devient président de la transition avec Chogel Maïga comme Premier ministre.

[27] M.-L. MARTIN, La militarisation des systèmes politiques africains, 1960-1972, une tentative d'interprétation, Québec, Éditions Naaman de Sherbrooke, 1976.
[28] M.-L. MARTIN, Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au Sud du Sahara, Presses de l'I.E.P. de Toulouse, 1989, p. 51.
[29] L'idéal-type est un concept sociologique forgé par Max Weber. Il désigne « la construction d'une représentation de la réalité consistant à décrire un phénomène social en accentuant ses caractéristiques essentielles » : O. NAY (dir.), G. CARCASSONNE, F. DREYFUS, O. DUHAMEL, J. LAROCHE, J. SIMÉANT, Y. SUREL, Lexique de Science politique, Vie et institutions politiques, 3 ème éd., Paris, Dalloz, 2014, p. 593.
[30] À la suite des élections législatives maliennes de 2020 le Mouvement du 5 Juin - Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) se constitue. Il dénonce des fraudes électorales et les défaillances du régime dans la lutte contre les groupes terroristes. Certaines des manifestations conduisent à des affrontements avec les forces de l'ordre et occasionnent des dizaines de morts et des centaines de blessés.

Le Burkina Faso connait une trajectoire similaire. En novembre 2021 l'attaque de la garnison d'Inata dans le Nord du pays par des djihadistes occasionne la mort de civils et de dizaines de soldats. Elle met en évidence l'indigence des moyens mis à disposition des militaires. Des manifestations populaires fustigent l'incompétence de la gouvernance du président Roch-Marc Christian Kaboré qui a été démocratiquement réélu un an plus tôt. Le gouvernement de Christophe Dabiré démissionne en décembre et le président nomme Lassina Zerbo Premier ministre. Une tentative de coup d'État fomentée par le lieutenant-colonel Emmanuel Zoungrana est mise en en échec le 10 janvier 2022. Les manifestations anti-gouvernementales qui témoignent de l'impopularité croissante du président Kabore se poursuivent. Le 23 janvier une mutinerie de soldats qui réclament plus de moyens et des changements dans la hiérarchie militaire éclate. Elle se mue au fil des heures en coup d'État. Voulant éviter un bain de sang, le président Kabore démissionne et le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba devient président de la transition. Ce dernier bénéficiant d'une certaine popularité à l'orée du coup d'État est très vite décrié en raison de son incapacité à enrayer la progression des djihadistes qui occupent près de 40% du territoire. Il est aussi vivement critiqué pour avoir convié l'ancien président Blaise Compaoré à un dialogue en juillet 2022 et lui avoir assuré qu'il ne serait pas arrêté alors même que la justice burkinabé l'avait condamné 3 mois plus tôt [31].

Fin septembre 2022 une mutinerie organisée par de jeunes officiers dont le capitaine Ibrahim Traoré éclate. Ils reprochent au président de la transition de s'être embourgeoisé [32] et de ne pas faire de la crise sécuritaire sa priorité. Il est contraint à la démission et à l'exil au Togo voisin. Il est remplacé par Ibrahim Traoré.

Les coups d'État au Mali et au Burkina sont des coups d'État jumeaux liés aux violences djihadistes, à l'incapacité des gouvernements de protéger la population et d'allouer des moyens suffisants aux armées. Ce sont aussi des doubles coups d'État et les nouvelles autorités s'illustrent par leur rupture avec la France ex-puissance coloniale [33] et leur rapprochement en matière sécuritaire d'autres partenaires. La Russie et le groupe paramilitaire Wagner pour le Mali (en dépit de leurs dénégations). La Turquie, la Corée du Nord et la Russie pour le Burkina. En février 2023, le Premier ministre de la transition burkinabé Apollinaire Joachim Kielem de Tambela a évoqué un projet de fédération entre les deux pays. Les dirigeants de Bamako et de Ouagadougou ont rapidement apporté leur soutien aux putschistes de Niamey. Celui-ci s'est formalisé le 16 septembre 2023 avec la Charte du Liptako-Gourma qui crée l'Alliance des États du Sahel. Elle consiste à établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle.

[31] B. Compaoré a été déchu après 27 ans de pouvoir par un soulèvement populaire en 2014 et s'est exilé en Côte d'Ivoire. Il est condamné par contumace, à la prison à perpétuité pour « complicité d'assassinats » et « atteinte à la sûreté de l'État » en raison de son coup d'État contre Thomas Sankara et de l'assassinat de celui-ci en 1987.
[32] Dans un contexte inflationniste, il a fait augmenter les salaires des ministres de 145% et celui du chef du gouvernement de 155%.
[33] Les relations entre la France et le Mali ont commencé à se détériorer après la prise du pouvoir par les militaires en 2020 et après diverses escalades, la rupture a été consommée. Accueillie en libératrice en 2013, l'armée française de plus en plus perçue comme une armée d'occupation était sous le feu des critiques car une décennie plus tard la menace djihadiste est loin d'avoir été contenue. En réaction au second coup d'État et en invoquant des discussions du pouvoir malien avec Wagner, la France a unilatéralement suspendu les opérations militaires conjointes en juin 2021. Le gouvernement malien a qualifié cette décision « d'abandon en plein vol ». Il a procédé à l'expulsion de l'ambassadeur de France et à la dénonciation des accords de coopération militaire avec la France. La fin de l'opération Barkhane a été actée en novembre 2022 et les troupes françaises se sont redéployées dans d'autres pays de la région (Burkina, Niger, Tchad) fin 2022. Le capitaine Ibrahim Traoré a également dénoncé les accords de coopération militaire avec la France. Les 400 soldats français des forces spéciales de l'opération « Sabre » basés à Ouagadougou ont quitté le pays en février 2023. En septembre de la même année, le régime burkinabé a procédé à l'expulsion de l'attaché militaire de l'ambassade de France, accusé d' « activités subversives ».

### 3.2. Le coup d'État militaire consécutif au coup d'État constitutionnel

En mars 2020, Alpha Condé procède à un coup d'État constitutionnel en modifiant la constitution par référendum afin d'être de nouveau éligible alors qu'il n'avait pas le droit d'effectuer un nouveau mandat. Il est réélu président en octobre au terme d'un scrutin controversé dans un contexte volatile marqué par une violente répression des manifestants hostiles à son coup de force. Les heurts occasionnent des dizaines de morts. Le 5 septembre 2021, le Groupement des forces spéciales guinéennes mené par le colonel Mamadi Doumbouya après quelques affrontements destituent le président Alpha Condé. Les putschistes se justifient en invoquant la corruption, l'économie défaillante, la gabegie financière et le troisième mandat. M. Doumbouya devient président de la transition.

### 3.3. Le coup d'État opportuniste ou le triomphe de la convenance personnelle

Le 26 juillet 2023, des militaires de la garde présidentielle chargés d'assurer la sécurité du président Mohamed Bazoum le séquestrent ainsi qu'une partie de sa famille. Après des heures de confusion et de tractations, le reste de l'armée semblant vouloir initialement libérer M. Bazoum se rallie aux putschistes en invoquant notamment la nécessité d'éviter une confrontation fratricide. Le chef de ces derniers le général Abdourahamane Tiani devient de facto le nouvel homme fort du pays. En effet, à l'heure où s'écrivent ces lignes le président Bazoum a certes refusé de démissionner, mais il est retenu en otage et les militaires ont pris possession de tous les leviers du pouvoir.

Ce coup d'État apparait relativement singulier. Le Niger est à l'instar du Mali et du Burkina confronté à la menace djihadiste, mais le gouvernement n'apparaissait pas impopulaire. Il y avait une relative baisse des attaques djihadistes qui s'explique notamment par des « opérations militaires mieux organisées avec les partenaires, mais aussi par la décision du président Bazoum d'investir dans les discussions avec les groupes jihadistes, le désarmement et la réinsertion de ceux parmi eux qui se sont rendus aux autorités, le dialogue intercommunautaire, et l'intégration de groupes d'auto-défense au sein des forces de défense et de sécurité » [34] . Les suites du coup d'État montrent que le gouvernement n'était pas populaire pour autant. Le Niger donnait une impression erronée de stabilité politique. En effet, en mars 2021, il y a eu une tentative de coup d'État à la veille de l'investiture du nouveau président. Menée par Sani Gourouza un capitaine de l'armée de l'air, elle a été mise en échec par la garde présidentielle alors que le président était en déplacement en Turquie.

Il semblerait que le général Tiani déjà en place lors des mandats de M. Issoufou et maintenu par le président Bazoum à la demande de son prédécesseur était sur le point d'être remplacé dans le cadre d'une réforme de l'appareil sécuritaire. Cette réforme avait notamment coûté leur poste au haut commandant de la gendarmerie et au chef d'État-major général des armées Salifou Modi en mars 2023. D'autres généraux furent mis à la retraite. Le général Tiani se sentant sur la sellette aura pris les devants de son éviction en fomentant ce coup d'État qui apparait donc opportuniste.

[34] https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/niger/tentative-de-coup-detat-au-niger-eviter-la-confrontation-armee, consulté le 08/09/2023

Les tensions entre le président Bazoum et une partie des militaires sont aussi liées aux malencontreuses déclarations de ce dernier. Lors d'une entrevue télévisuelle, il a par exemple affirmé que les djihadistes étaient « plus forts et plus aguerris » [35] que son armée.

Pour se trouver une hypothétique légitimité et emporter l'adhésion populaire, la transition militaire a trouvé le bouc émissaire idéal qui serait responsable de tous les maux du pays à savoir la France. Celle-ci est devenue la victime propitiatoire offerte au peuple par des dirigeants incapables d'assumer leurs responsabilités. Ils masquent leur incurie en flattant les bas instincts populistes. Il importe de reconnaitre clairement que l'État français a sa part de responsabilité dans l'état déliquescent de certaines de ses anciennes colonies. Mais il importe d'affirmer tout aussi clairement qu'il ne saurait être jugé coupable de tout.

Les putschistes, qui ont dénoncé en août les accords militaires passés entre l'Hexagone et le président Bazoum, exigent désormais le départ de l'ambassadeur de France et dans une moindre mesure celle des troupes françaises basées dans le pays [36]. Encouragés par la junte, des milliers de manifestants ont réclamé le 2 septembre la fermeture de la principale base française, près de l'aéroport de Niamey. Ils sont aidés en cela par le ressentiment colonial, les lambeaux de la françafrique et les errances de la politique étrangère française empêtrée dans les doubles standards de la real politik. Alors que le président français E. Macron se déplace au Tchad pour adouber le putsch du fils d'Idriss Déby, il condamne les autres en faisant fi de la modération diplomatique. Corsetée par un discours moralisateur et sentencieux, la « patrie des droits de l'homme » est gênée d'assumer et de défendre ses intérêts (qui sont parfois contraire aux valeurs dont elle se réclame et dont elle se fait le parangon). Ces pudeurs de gazelle ne sont pas partagées par ses concurrents au premier rang desquels les États-Unis, la Russie, la Chine ou encore la Turquie.

### 3.4. Le coup d'État conservateur ou la révolution de palais

Peu après l'annonce de la réélection peu crédible d'Ali Bongo Ondimba à la tête du Gabon, des militaires ont pris le pouvoir le 30 août 2023 et ont acté la fin d'un régime en place depuis 14 ans. En 2009, dans le cadre d'une succession dynastique, Ali Bongo avait repris le sceptre autoritaire de son père Omar Bongo qui a dirigé le pays pendant 42 ans. L'instigateur du coup de force le général Brice Oligui Nguema était le chef de la garde républicaine chargé d'assurer la sécurité du président. Il devient président de la transition le 4 septembre.

Réputé politiquement stable, le Gabon n'avait connu jusque lors qu'un seul coup d'État dans son histoire. En février 1964, le premier président du pays Léon Mba est déposé par un groupe d'officiers. Sur ordre du général de Gaulle l'armée française intervient avec succès afin de lui rendre le pouvoir.

Ce pays d'Afrique centrale a également été le théâtre d'une tentative de coup d'État le 7 janvier 2019 alors que le président Ali Bongo, victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC), était absent du pays depuis le 24 octobre 2018.

[35] A. FOKA, « La chronique : Niger, le suicide de la CEDEAO ? », 10/08/2023 https://www.youtube.com/watch?v=KMe8PEvqgHw , consulté le 10/09/2023.
[36] 1500 hommes dont Emmanuel Macron a annoncé le retrait du Niger le 24 septembre dernier. Il a aussi annoncé le rapatriement de son ambassadeur.

Un quarteron d'officiers a essayé d'initier un soulèvement populaire en invoquant l'incapacité du président à exercer ses fonctions et en ayant recours à l'habituelle rhétorique putschiste. Leur tentative a tourné court.

L'état de santé d'Ali Bongo qui apparait manifestement diminué depuis son AVC est une des explications du putsch de 2023. En effet, d'aucuns avancent que le pays était de facto dirigé par la première dame Sylvia Bongo Valentin, son fils Nourredin Bongo Valentin et un premier cercle de jeunes affidés. Ce clan a isolé d'autres membres de la famille dans la gestion des affaires du pays et notamment Pascaline Bongo l'aînée de la fratrie qui en a pris ombrage [37]. Après le coup d'État alors qu'Ali Bongo est placé en résidence surveillée puis autorisé à quitter le pays s'il le souhaite, sa femme, son fils et certains de leurs collaborateurs sont mis aux arrêts. Le nouvel homme fort du pays leur reproche notamment des détournements massifs d'argent public.

Le général Brice Oligui Nguema n'est pourtant pas étranger au système Bongo en place depuis 56 ans. Originaire de la province du Haut-Ogooué, il a des liens de parenté avec la famille Bongo. Il fut l'aide de camp d'Omar Bongo jusqu'au décès de celui-ci en 2009. Écarté du premier cercle du pouvoir par Ali Bongo, il passe dix ans à l'étranger en tant qu'attaché militaire avant de rentrer au Gabon en 2019. « Revenu sur le devant de la scène en 2019, colonel à la tête des redoutables renseignements de la GR, il sera propulsé seulement six mois après général et chef de cette garde prétorienne de la présidence, s'imposant comme la clé de voûte du dispositif sécuritaire du Gabon [...] Selon un rapport du consortium d'investigations Organized Crime and Corruption Reporting Project en 2020, le général Oligui s'est constitué un important patrimoine aux Etats-Unis, où il a acheté trois propriétés en 2015 et 2018 dans le Maryland, pour un total de plus de 1 million de dollars, payé en espèces » [38].

Cet homme issu du sérail n'est donc manifestement pas l'artisan d'une quelconque rupture et ce coup d'État loin de rompre avec un système semble le perpétuer avec d'autres visages. Le nouveau gouvernement de transition gabonais associe des cadres ayant servi sous les Bongo père et fils.

Comme l'écrit fort bien Giuseppe Tomasi di Lampedusa dans le Guépard, « pour que tout reste comme avant, il faut que tout change ».

## Quel bilan tirer de cette typologie ?

Cette taxinomie des coups d'État a permis de mettre en évidence leurs congruences et leurs différences. Il est en effet primordial de les contextualiser et de les apprécier dans leur singularité. Lors de tous ces coups de force militaires, on a assisté à des scènes de liesse populaire. Soit en raison de l'impopularité du président déchu, soit en raison de la fin d'un système autoritaire qui suscite l'espérance d'un réel changement.

[37] Les querelles dans la famille Bongo ont également partie liée avec l'héritage colossal d'Omar Bongo. Celui-ci constitué de détournements massifs d'argent public est estimé à plusieurs millions d'euros et fait l'objet d'une enquête en France dans le cadre de l'affaire des biens mal acquis.
[38] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/04/coup-d-etat-au-gabon-le-general-brice-oligui-nguema-une-main-de-fer-dans-un-gant-de-velours_6187732_3212.html , consulté le 10/09/2023.

Ce qui est paradoxal c'est que ces populations acclament et portent aux nues des militaires gardiens du système qui ont bien souvent étouffé les contestations populaires dans les larmes et le sang. Lorsque les manifestations pacifiques n'ont rien donné et ont été réprimées, lorsque les élections sont systématiquement truquées et que certains dirigeants se maintiennent pendant des décennies au pouvoir en s'enrichissant illicitement au détriment de leurs peuples, le coup d'État apparaît souvent comme le seul moyen de desserrer l'étau autoritaire. Cette célébration des putschistes illustre également la désillusion face à ce qui est perçu comme les fausses promesses démocratiques de liberté et de prospérité. Au sein d'une démocratie, la source principale du pouvoir jaillit de l'onction populaire et électorale du suffrage universel. Les autocraties africaines sous la pression occidentale ont répliqué ce schéma en le vidant de sa substance et en réduisant l'idéal démocratique a une forme de procédure élémentaire. L'élection étant devenue une obligation et un label de démocratie, elles organisent des compétitions électorales en trompe-l'œil avec des scores soviétiques. Les consultations électorales dont les résultats connus à l'avance sont ubuesques (Idriss Deby le défunt président tchadien a ainsi pu recueillir 88 % des suffrages exprimés lors des élections de 2011, mais la palme revient à son voisin le président équato-guinéen Téodoro Obiang Nguéma qui a été réélu en 2022 avec près de 95 % des suffrages.) Les élections ne sont qu'une façade démocratique visant à légitimer ce système politique dans un contexte international où les normes de la démocratie libérale en matière de désignation des dirigeants politiques sont devenues les standards de légitimation.

Ces coups d'État s'inscrivent dans une séquence où l'on constate une fin de cycle marquée par une recomposition politique majeure à l'échelle internationale. Il y a des mutations profondes à l'œuvre et l'axe de gravité du monde autrefois exclusivement occidental est en cours de bascule. L'Afrique autrefois spectatrice ou figurante a l'opportunité de devenir une actrice majeure de la scène internationale. Encore faut-il qu'elle écrive sa propre histoire et qu'elle se libère de ses sujétions de tout ordre.

## 4. Des coups d'État salutaires ?

Les coups d'État militaires ne sont dans l'absolu pas souhaitables et ce sont généralement de funestes entreprises noyées dans le sang des civils ou qui génèrent davantage de misère et de violation des droits humains. L'histoire de l'Afrique démontre toutefois l'existence de ce qui pourrait être qualifié de « bons » coups d'État militaires. On mesure ces « bons » coups de force au soutien populaire constant et aux réalisations des putschistes en matière d'avancées sociales, de lutte contre la prévarication, de libéralisation du système politique et de prise en compte de l'intérêt général. Les exemples les plus emblématiques sont les coups d'État de Thomas Sankara en 1983, de Jerry Rawlings en 1979 puis 1981 et d'Amadou Toumani Touré en 1991.

En 1983 au Burkina le capitaine Thomas Sankara renverse le régime de Jean-Baptiste Ouédraogo lui-même issu d'un coup d'État. Visionnaire, il procède à de nombreuses réformes avant-gardistes sur l'écologie, sur la libération des femmes, sur l'endogénéité de l'économie, etc. Sa présidence n'est toutefois pas dénuée d'erreurs qu'il reconnait par ailleurs [39]. Il sera assassiné le 15 octobre 1987 lors d'un coup d'État qui portera au pouvoir son ami et bourreau Blaise Compaoré.

[39] Il a notamment réprimé les syndicats et fait fusiller des opposants ayant conspiré contre le régime.

Cet assassinat sera commis avec la bénédiction de la France de François Mitterrand, la Côte d'Ivoire de Felix Houphouët-Boigny, le Mali de Moussa Traoré et vraisemblablement la Libye de Kadhafi [40]. Les saillies anti-impérialistes et la priorisation des intérêts de son pays et de son continent auront coûté la vie au capitaine-président marxiste. Il demeure une icône très populaire en Afrique en raison de son charisme, son panafricanisme, son combat pour l'émancipation réelle de son pays et son continent, son intégrité, et sa lutte contre la corruption. Ibrahim Traoré qui a des points communs avec lui (grade, jeunesse) se réclame de son héritage politique.

Au Ghana, le capitaine d'aviation Jerry Rawlings se hisse au pouvoir par un coup de force en juin 1979. Il met fin de manière sanglante au régime militaire de Fred Akuffo (lui-même issu d'un putsch) et cède le pouvoir à un gouvernement civil. En décembre 1981, il fomente un nouveau coup d'État et renverse le gouvernement du président Hilla Limann qu'il estime gangrené par la corruption. Il instaure le multipartisme et entame une transition vers la démocratie. Le Ghana est un des exemples de démocratie réussie sur le continent avec des élections libres, transparentes et des alternances pacifiques.

En 1991, au Mali après une nouvelle répression sanglante de manifestations populaires, Amadou Toumani Toure (ATT) met fin au règne de Moussa Traoré qui a dirigé le pays de façon brutale et autoritaire pendant 22 ans. Ce militaire était aussi arrivé au pouvoir par un coup d'État en destituant Modibo Keïta le premier président du pays. ATT dirige la transition et organise des élections transparentes avant de remettre le pouvoir aux civils en 1992. Il se présentera à des élections présidentielles libres en 2002 qu'il remportera. Réélu en 2007, il annonce ne plus se représenter conformément à la constitution qui ne prévoit que deux mandats. Le conflit au Nord du Mali aura raison de lui car il est victime d'un coup d'État deux mois avant la fin de son mandat.

Exception faite du Ghana, sur le long terme ces coups d'État réputés salvateurs ou révolutionnaires ont toutefois échoué à mettre en place des institutions solides résistantes aux prises de pouvoir anticonstitutionnelles. Les coups d'État réformateurs sont toutefois une goutte d'eau dans l'océan des prises de pouvoir militaires qui ont débouché sur des régimes autoritaires brutaux et sanguinaires. On peut citer les exemples tristement célèbres des régimes de Mobutu Sese Seko (1965-1997) au Zaïre, d'Idi Amin Dada (1971-1979) en Ouganda, de Jean-Bedel Bokassa (1979-1996) en Centrafrique, de Mengistu Haile Mariam (1977-1991) en Éthiopie, de Macias Nguema (1968-1979) en Guinée équatoriale, ou encore d'Omar Al Béchir (1989-2019) au Soudan, etc. Si on additionne leurs victimes, ces militaires autocrates sont responsables de millions de morts. Le temps nous révèlera quelle sera l'issue des coups d'État au Sahel et au Gabon, mais dans certains cas, le pessimisme est d'ores et déjà de mise. Les officiers qui ont pris le pouvoir à Niamey ou à Libreville ne laissent pas présager une gestion plus saine des affaires publiques. Ils ont souvent occupé de hautes fonctions dans l'administration des présidents déchus et ils sont au moins en partie responsables du bilan qu'ils fustigent. Par ailleurs, la corruption qu'ils dénoncent au sein du gouvernement n'a pas épargné les institutions militaires dont ils avaient la charge. Qui plus est, certains de ces coups d'État prennent davantage la direction de la fermeture autoritaire que de l'ouverture. La Guinée de Mamadi Doumbouya s'illustre par le muselage de l'opposition et des voix de la société civile hostiles au régime de transition.

[40] B. JAFFRÉ, « Le rêve assassiné de Thomas Sankara », Manière de voir, n° 118, août-septembre 2011, pp. 20-22.

## Conclusions et recommandations

D'aucuns à l'instar du secrétaire général des Nations Unies Antonio Gutteres parlent d' « épidémie des coups d'État » en Afrique. Dans ce cas existe-t-il un remède aux prises de pouvoir anticonstitutionnelles ? Il y a eu au cours des dernières décennies des tentatives pour prévenir le mal.

« Plusieurs mesures de la communauté internationale ont cherché à empêcher les coups, entraînant la création d'une « norme anti-coup ». Une étape charnière pour le continent africain a été l'adoption de la Déclaration de Lomé par l'Union africaine en 2000, qui condamne tout « changement inconstitutionnel de gouvernement » et qui a introduit plusieurs mesures visant la suspension des États enfreignant cette norme [41] » [42].

En 2001, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance. Cet instrument vient compléter le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, et de maintien de la paix et de la sécurité, adopté le 10 décembre 1999.

« Une troisième option a été de miser sur un corpus de normes et de lois, que ce soit au niveau de l'Union africaine ou des institutions régionales (CEDEAO, CEMAC, SADC, etc.), permettant tant d'empêcher les coups que de sévir contre les putschistes. Plusieurs recherches ont démontré qu'aucun de ces concepts ou normes n'a prévenu un coup ».[43]

On l'observe d'ailleurs en Afrique de l'Ouest. Les sanctions économiques (gel des avoirs, embargo) et politiques (suspension de l'institution, rappel des ambassadeurs) de la CEDEAO contre les putschistes du Mali, du Burkina, de Guinée ont davantage heurtées les populations paupérisées que les nouvelles autorités. Elles n'ont pas empêché ces dernières de s'installer dans la durée. Dans le cas du Niger, au-delà des sanctions habituelles, la CEDEAO menace d'une intervention armée tant que le pouvoir ne sera pas rendu à Mohamed Bazoum. Cette menace qui n'a pas fait fléchir les militaires semble loin d'être mise à exécution tant elle n'emporte pas l'adhésion. Et pour cause, les conséquences seraient funestes pour la région.

Ces traitements prophylactiques « anti-coup » sont manifestement des échecs. Chaque coup d'État réussi enhardissant les putschistes en puissance.

La panacée est utopique, mais il existe objectivement des leviers permettant de réduire la probabilité de coups d'État. La priorité devrait être une réforme en profondeur de l'État. En effet, de l'inadéquation de l'État postcolonial découle l'essentiel des maux [44] gangrenant la plupart des États touchés par les coups d'État.

[41] O. TANSEY, « The Fading of the Anti-Coup Norm. » Journal of Democracy 28, 1 (2017), p. 147.
[42] M. DWYER, « Au-delà des coups d'État : comprendre les nouveaux modes militaires d'intervention » dans Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique, BulletinFrancoPaix, Vol. 7, n° 1-2, janvier-février 2022, UQAM Chaire Raoul Dandurand, pp. 5-7.
[43] M.-A. BOISVERT, « Introduction », dans Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique, BulletinFrancoPaix, Vol. 7, n° 1-2, janvier- février 2022, UQAM Chaire Raoul Dandurand, pp. 3-4.
[44] Mauvaise gouvernance, corruption, prédation, pauvreté, etc.

L'échec de l'État postcolonial en Afrique s'explique en partie par l'application d'un modèle institutionnel moulé dans le plâtre de la rationalité individualiste occidentale sur des réalités sociales communautaires. En effet, l'un des traits caractéristiques de la politique africaine est l'ethnicité. La prégnance de l'ethnicité en Afrique qui fait l'objet de mépris et de méprises est considérée comme une entrave à l'émergence de l'État-nation qui serait l'alpha et l'oméga de la modernité politique. Alors que « l'État-nation est un phénomène historique, né dans l'Europe occidentale du XVIII ème siècle, après deux ou trois siècles d'incubation. Pour le meilleur ou pour le pire, la colonisation l'a étendu au monde entier, mais il n'est pas issu d'une évolution naturelle des autres cultures et tout paraît démentir l'idée d'un évolutionnisme unilinéaire selon laquelle ces autres sociétés auraient dû de toute façon en passer par là. En outre, la logique veut que cette réalité historique ne soit pas éternelle et comme l'histoire s'accélère on peut douter qu'elle possède un long avenir. Elle paraît dès à présent incompatible avec l'état du Monde et ses problèmes » [45].

L'entêtement au strict mimétisme institutionnel peut mener les États qui s'y prêtent (en rares cas de prise de la greffe) droit vers les récifs actuels auxquels se heurte l'État-nation européen. Et de fait, ce modèle étatique est en crise même dans son bouillon de culture originel et il tend à chavirer sous les assauts conjugués de la mondialisation et des vagues de revendications nationalistes. Ces dernières étaient au demeurant relativement prévisibles puisque la « centralisation systématique de l'État vise à ruiner toutes les solidarités horizontales définies aussitôt comme dangereuses pour l'unité nationale. Sur le plan culturel, toutes les cultures minoritaires ou soumises sont niées et vouées à la destruction dès qu'une organisation systématique de l'enseignement pourra être généralisée, c'est-à-dire à la fin du XIXe siècle » [46].

Nous proposons un modèle d'État devant prendre en considération les réalités endogènes et socioculturelles africaines. Ce dernier couplé à l'amélioration des conditions politiques et économiques, à travers une meilleure répartition des ressources, devrait réduire les risques d'instabilité et, par conséquent, les prises de pouvoir martiales.

L'État africain tel que nous le concevons est un État inclusif qui n'érige pas la centralisation en horizon absolu. En effet, il est coutumier de confondre l'idéal d'unité politique avec le caractère central et unitaire de l'État. Or, la verticalité et la centralisation à marche forcée créent généralement des frustrations symboliques et identitaires. De plus, la multiplicité ethnique n'est pas synonyme d'absence ou d'impossibilité d'union. L'affirmation de la diversité n'est pas une négation de l'unité. L'homogénéité n'est pas synonyme de concorde tout comme l'hétérogénéité n'équivaut pas à la discorde.

Il faut d'emblée préciser, que les propositions subséquentes n'ont ni la prétention d'être une panacée, ni vocation à s'appliquer à la variété des réalités africaines. Eu égard à l'hétérogénéité de l'Afrique, le modèle général proposé doit être adapté en fonction des réalités locales et des trajectoires historiques, politiques et sociales propres de chaque pays.

[45] Y. PERSON, « L'État-Nation et l'Afrique », Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 68, n° 250-253, 1981, pp. 274-282.
[46] Ibid.

De la même manière, nous prônons dans une large mesure un « retour aux sources » pour irriguer la rénovation des systèmes politiques contemporains en Afrique, mais en nous prémunissant contre un réenchantement ingénu du passé et en n'oubliant pas que les pratiques politiques traditionnelles en Afrique sont plurielles.

Sociologiquement, les groupes ethniques sont assimilables à des nationalités ou des nations. Le professeur Tshiyembe affirme que si on leur applique les mêmes critères identifiés notamment par la sociologie politique, l'ethnie africaine est assimilable à la notion de nation telle que conçue en Occident. Ainsi, qu'il s'agisse de la conception subjective (basée sur la volonté de vivre ensemble et de participer à la réalisation d'un destin commun) ou de la conception objective (fondée sur une communauté de caractères qu'il s'agisse de la culture, de la religion, de la langue, des liens du sang, de la race ou encore du territoire), l'ethnie en tant que processus socioculturel est analogue à la nation. Cette approche ne manque assurément pas d'intérêt puisqu'elle a le mérite de mettre en exergue les congruences entre deux notions réputées opposées. L'une étant un antique vestige plongé dans les ténèbres et l'autre le parangon des Lumières, du progrès et de la modernité politique. Ces ethnies ou nationalités peuvent être réunies au sein de ce que le professeur congolais qualifie d'État multinational ou pluriethnique. Contrairement à l'État-nation au sein duquel l'État est la personnification juridique de la nation pour reprendre la formule de Raymond Carré de Malberg, l'État pluriethnique n'est pas l'incarnation institutionnelle d'une ethnie. Il est l'ordonnateur de la pluralité qui le caractérise.

Ce modèle, bien que revendiquant une singularité africaine, ne rejette pas pour autant les apports d'autres aires culturelles. Il se veut une synthèse d'acquis institutionnels hérités des systèmes politiques précoloniaux et d'éléments forgés au-delà des frontières africaines. Il ne s'agit pas de faire table rase de toutes les institutions de l'État postcolonial. Il importe de conserver celles qui fonctionnent, de les réformer lorsque c'est possible et de les perfectionner si besoin est. Force est toutefois de constater que la plupart de ces institutions sont en situation d'échec en raison de leur inadéquation. Une logique d'hybridation doit donc gouverner notre démarche a fortiori parce qu'à travers la colonisation, la culture européenne a pénétré et continue d'imprégner la culture africaine. Comme le rappelle Nathalie Blanc-Noël en matière d'acculturation inégalitaire, « on assiste à un phénomène de réappropriation d'éléments culturels étrangers par les cultures locales. Il n'y a pas d'hégémonie culturelle pure, mais recréation de la culture hégémonique par les cultures locales » [47].

L'un des enjeux consiste notamment à réagencer les institutions de l'État postcolonial. Il comprend aussi la restructuration du champ politique au sein duquel elles évoluent, en y lovant comme élément central, l'ethnicité et la pluralité de la société. L'État pluriethnique prend acte de l'atomisation ethnique et ambitionne d'en faire une force politique motrice. Si selon la formule de Georges Burdeau, l'État est le régulateur de la dialectique de l'ordre et du mouvement [48], l'État pluriethnique a vocation à être celui de la dialectique entre l'ethnicité et la société. Une politique éducative audacieuse, un discours politique fédérateur, des actions résolues, la mise en place de mécanismes institutionnels forgés dans le moule du consensus.

[47] N. BLANC-NOËL, « Hégémonie et culture dans la mondialisation : trois paradigmes et une exception française », in M. BERGÈS (dir.), Penser les relations internationales, Paris, L'Harmattan, pp. 388-404.
[48] G. BURDEAU, « La dialectique de l'ordre et du mouvement », Revue française de science politique, 18e année, n° 1, 1968, pp. 5-19.

Tels sont les éléments susceptibles de créer l'osmose entre les groupes ethniques et de donner naissance par une sublime maïeutique à un État non plus seulement pluriethnique, mais véritablement symbiotique [49] En biologie, la symbiose désigne l'association de deux ou plusieurs organismes différents. Cette dernière leur est mutuellement bénéfique et elle est parfois essentielle pour garantir leur survie. Un État symbiotique suppose la prise de conscience par les groupes ethniques de leur étroite communauté d'intérêts et du fait que leur survie dans ce monde globalisé dépend de leur union. Le politique est le burin à même de sculpter un tel État et de susciter cette prise de conscience collective.

Les ethnies sont frappées de l'anathème de la barbarie dans une vision ethnocentrée où la nation est le modèle de civilisation par excellence. Elles le sont aussi car nombre de conflits sur le continent ont une dimension identitaire [50]. Dans ces cas l'ethnicité est manipulée à dessein par des entrepreneurs politiques locaux à des fins politiciennes. En effet, l'ethnicité à l'instar des langues d'Ésope n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Elle n'est que ce que l'on en fait. Le discours idéologique négatif autour de l'ethnicité doit être déconstruit. Ce n'est pas parce qu'un individu revendique son identité ethnique, qu'il s'oppose nécessairement aux autres groupes ethniques. Cette revendication n'est pas non plus un obstacle à une allégeance à une entité communautaire plus vaste. Au sein d'une collectivité étatique, les individus éprouvent le besoin d'être légitimement représentés. Or, dans la plupart des pays africains, les citoyens ne se sentent pas représentés par leurs dirigeants. Ces derniers sont perçus (souvent à raison) comme étant au service exclusif de leur clan, de leurs clientèles électorales et de leur communauté ethnique. À travers leurs discours et leurs pratiques, ils exacerbent ou créent des tensions ethniques à des fins électoralistes. Le véritable défi sera de produire un contre-discours et de s'employer à travers le système éducatif à bâtir une conscience collective. L'enjeu sera d'affirmer les particularités ethniques tout en les insérant dans un ensemble plus vaste.

Les nations centralisées calquées sur le modèle jacobin français se sont souvent construites non pas sur l'adhésion, mais sur la division et la coercition. La construction de l'identité nationale passait par la suprématie d'un groupe qui imposait son modèle social et sa culture aux autres. Dans le processus de centralisation, les identités étaient soumises par la force des baïonnettes et diluées dans un ensemble monochrome. L'État symbiotique suppose une gouvernance horizontale où la construction d'une conscience commune passe par l'adhésion et la reconnaissance de la diversité. Il ne s'agit pas de nier des identités ou de les assimiler pour les fondre dans une identité nationale. Il s'agit de les préserver et de les additionner dans un espace social commun. Si les différentes communautés qui peuplent l'État ont le sentiment d'appartenir à la collectivité, de participer pleinement à la réalisation de sa destinée et que leur identité est respectée, alors, il n'est pas déraisonnable de penser qu'elles voudront naturellement cohabiter pacifiquement.

L'individu peut avoir plusieurs allégeances, dont une à son ethnie et une à l'État, étant donné qu'il appartient à ces deux champs qui de facto s'imposent à lui. Dans le champ identitaire, s'il y a une phase de construction, il y a un large pan d'imposition.

---

[49] Pour une présentation exhaustive de ce modèle théorique d'État, voir N. AKEMAKOU, L'existence d'une « paix autoritaire » en Afrique ? Une réflexion antithétique à la théorie de la paix démocratique, thèse de doctorat, Université Toulouse I Capitole, 17/07/2019, chapitre 7.
[50] Cette dimension ne doit pas être minorée - loin s'en faut – mais les conflits fratricides en Afrique surviennent essentiellement en raison de l'absence de partage équitable du pouvoir politique et des ressources économiques.

Ainsi, si Simone de Beauvoir a pu écrire qu' « on ne naît pas femme, on le devient » [51], avançons que lorsqu'« on naît ou on devient togolais, camerounais ou sénégalais, on est togolais, camerounais ou sénégalais » indépendamment de son affiliation communautaire. On peut donc affirmer à la fois son appartenance ethnique et son appartenance à l'État symbiotique qui est la somme des identités communautaires certes, mais qui les transcende en tant qu'institution au service de la réalisation de leur avenir commun. En plus des identités subétatiques, il peut y avoir une supra identité collective. L'État devient l'espace dans lequel vont se déployer des communautés idiographiques dans un esprit nomothétique. Dans ce cadre institutionnel, la reconnaissance mutuelle est célébrée et des relations d'échange instaurées. Il faut néanmoins prévoir la mise en place de mécanismes institutionnels pour contenir les vraisemblables velléités d'ascendant d'une ou plusieurs communautés sur les autres.

Une gestion ethnique monopolistique du pouvoir engendre des dénis de reconnaissance et des frustrations identitaires qui peuvent se traduire par l'emploi de la violence. Il faut arriver à produire un organigramme de gouvernance où toutes les ethnies d'un pays sont associées à la gestion du pouvoir et participent à son exercice. Il faudra affirmer avec force un principe fondamental et irrévocable qui est celui de l'égalité de tous les groupes ethniques et de tous leurs membres. Cette isonomie suppose un égal accès et une participation équitable à l'exercice du pouvoir politique.

Pour parvenir à un État symbiotique, le passé peut être une féconde source d'inspiration. Il convient ainsi de pleinement réhabiliter le pouvoir coutumier et les chefferies traditionnelles et de les doter de prérogatives plus étendues. Véritables partenaires et non plus simples relais du pouvoir central, les chefferies doivent être dotées de larges compétences administratives et gérer les services publics locaux (éducation, santé) et les questions foncières. Pour financer ces services, il est souhaitable qu'ils reçoivent des dotations de l'État, mais qu'ils puissent aussi prélever des impôts locaux. Les chefferies en Afrique doivent être réellement indépendantes et non assujetties au pouvoir central comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui. Le Ghana par exemple intègre dans son schéma institutionnel un système élaboré de Chambres des chefs. Ces dernières rassemblent plusieurs centaines de conseils traditionnels qui élisent chacun les membres d'une des dix Chambres régionales des chefs. Ceux-ci en nomment cinq autres à leur tour qui vont siéger à la Chambre nationale des chefs. Une division des chefferies est par ailleurs rattachée au cabinet du président de la République et chargée d'assurer la liaison avec les Chambres des chefs.

Afin de construire les institutions de l'État symbiotique, le principe consociatif peut être mis à contribution et faire office de ciment. Le régime consociatif est destiné à subsumer les tensions entre groupes identitaires différents. Il part du postulat que si la plupart des constitutions proclament l'égalité entre les différents groupes sociaux, dans les faits, la majorité prime toujours sur la minorité et lui impose ses vues. Cela crée des frustrations au sein de la minorité et constitue un facteur d'instabilité politique. Le consociationalisme est censé permettre une représentation constitutionnelle équitable de la minorité [52]. Ce modèle a d'indéniables vertus, mais il n'est pas exempt de critiques. Ses limites ont pu être observées en Belgique ou au Liban.

[51] S. DE BEAUVOIR, Le Deuxième Sexe, Paris, Gallimard, 1950, p. 13.
[52] Voir A. LIJPHART, « Consociational Democracy », World Politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, vol. 21, n° 2, pp. 207-224.

Les institutions de l'État symbiotique doivent refléter la diversité ethnique sans obérer la stabilité politique. L'assemblée parlementaire, écrin de la diversité sociologique de l'État sera composée d'une chambre haute et d'une chambre basse. La chambre haute représentant les différentes entités ethniques et la chambre basse représentant les citoyens. Les représentants des citoyens sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans reconductible une fois. Ceux des ethnies le sont au suffrage universel indirect par le biais de grands électeurs pour un mandat de 6 ans renouvelable une fois. Ces grands électeurs sont élus par les citoyens au sein des collectivités locales (cantons, provinces, etc.) Il faudra un recensement exact de toutes les ethnies sachant que certaines sont apparentées. Il faudra arriver à déterminer leur poids démographique et politique et enfin les associer à la gestion du pouvoir de manière proportionnelle. La proportionnalité est requise au sein du pouvoir législatif pour une représentativité accrue et équitable. L'assemblée est chargée d'élaborer et de voter les lois. Le principe de la discussion hérité de l'arbre à palabre doit servir de pierre angulaire aux débats parlementaires. La palabre telle « que l'entend l'homme africain est une manifestation de l'attachement traditionnel de ses ancêtres à l'échange pacifique d'arguments. La palabre africaine possède son rituel. Le villageois le plus âgé – on l'appelle aussi le vieux, l'ancien – préside la palabre dont les mécanismes sont rigoureusement codifiés. Chacun ensuite intervient selon son âge. Le benjamin parle le premier. Après lui intervient celui qui le suit en âge, et ainsi de suite jusqu'au vieux qui s'exprime le dernier » [53]. Le but de la palabre est de parvenir à travers les discussions et les consultations à un consensus. Ce dernier doit être respecté, car, en définitive, il est l'expression de la volonté générale, mais aussi de celle du citoyen. Les élus doivent certes avoir à cœur les intérêts des ethnies et des citoyens, mais ils ne doivent pas oublier l'indispensable quête et défense du Bien commun.

Le régime présidentiel si tant est qu'il ne verse pas dans le présidentialisme est vraisemblablement celui qui sied le mieux à la culture africaine. La figure présidentielle doit donc être prépondérante. Mais le pouvoir du président doit être rigoureusement encadré puisque, dans le sillage de Montesquieu, « c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. Il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites […]. Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » [54]. Il convient de trouver un équilibre. En effet, les prérogatives présidentielles doivent être contrebalancées par d'autres institutions, mais le président doit conserver assez de marge de manœuvre pour ne pas être réduit à inaugurer les chrysanthèmes. Le mandat du président doit être unique et non renouvelable. Sa durée pourrait être de 6 ans. Il est élu au suffrage universel direct par l'ensemble du corps social. L'élection du président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. (Les candidats se présentent individuellement et chaque voix va à un nom. Ce mode de scrutin permet à des candidats hors de toute formation politique de se présenter.)

L'exécutif est bicéphale. Il comprend le président et le représentant du Conseil des chefs coutumiers. Ce conseil réunit les chefs coutumiers du pays qu'ils soient élus ou héritiers d'une tradition dynastique. Les chefs coutumiers élisent leur représentant pour un mandat unique d'une durée de 3 ans. Le président nomme les ministres avec le concours du représentant du Conseil des chefs coutumiers qui occupe la fonction de chef du gouvernement.

[53] M. CABAKULU, Maxi proverbes africains, Paris, Marabout, 2005, pp. 5-6. Avant-propos d'A. KOUROUMA.
[54] MONTESQUIEU, De l'Esprit des Lois, (1748), XI, 4, Paris, Gallimard, 1995, p. 112.

Ces nominations doivent être principalement guidées par la compétence technique mais elles doivent aussi tenir compte des équilibres régionaux. Si les chefs coutumiers ont une fonction exécutive, ils ont aussi une compétence juridictionnelle sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Le représentant du Conseil des chefs sera toutefois dépossédé de cette compétence pendant la durée de son mandat. Les deux têtes de l'exécutif ne peuvent pas appartenir au même groupe ethnique. En outre, il doit y avoir une rotation ethnique. Un même groupe ethnique ne peut pas cumuler deux mandats successifs de président ou de chef du gouvernement. Le pouvoir bicéphale bien qu'issu d'un groupe ethnique représente et défend les intérêts du pays et de tous les groupes ethniques. Il veille à œuvrer à la création d'une loyauté et d'une cohésion collectives. Par ailleurs, il faut donner suffisamment d'autonomie aux différentes régions ethniques pour parvenir à une autogestion communautaire qui sera combinée avec une gestion partagée du pouvoir au niveau central. Concernant les partis politiques dont sont issus les candidats aux fonctions électives, les partis ethnolinguistiques ou communautaires sont autorisés aux côtés de partis non segmentaires. Ainsi les citoyens ont la liberté d'adhérer au parti de leur choix. Ils ne sont pas condamnés à adhérer à un parti politique qui défend les intérêts de leur groupe ethnique.

Concernant la justice, il nous semble opportun de concilier les principes de justice coutumiers avec les principes de justice modernes. Une Cour de proximité des Anciens pourrait être instituée et pourrait servir de premier degré de juridiction pour les délits mineurs. De même, pour les litiges fonciers qui sont légion en Afrique, il ne serait pas inintéressant de réfléchir à une cour associant des chefs traditionnels et des juges qui pourrait statuer en première instance. Les relations interpersonnelles des chefs et leur connaissance des membres de leur communauté ainsi que leurs rapports sociaux et familiaux peuvent aider à désamorcer des situations polémogènes. Les juridictions « civiles » interviendraient en deuxième degré lorsque les parties voudraient interjeter appel. Il ne s'agirait pas d'une organisation judiciaire dualiste avec d'une part des tribunaux devant lesquels s'appliquerait le droit civil et d'autre part des tribunaux coutumiers devant lesquels s'appliquerait le droit traditionnel. Il s'agirait d'une organisation judiciaire unifiée, mais avec l'association de ces deux droits. Ainsi en estant devant un tribunal coutumier compétent uniquement pour certains litiges à définir, on pourrait faire appel devant un tribunal ordinaire.

Un aréopage de sages doit être instauré et doté de compétences juridictionnelles afin de faire office de contrepoids supplémentaire à la prééminence de l'exécutif. Il sera chargé du contrôle a posteriori des lois avant leur promulgation par le président. La représentativité ethnique ne vaut que pour les institutions étatiques. Concernant les emplois notamment au sein de l'administration publique, seuls seront retenus les critères de la compétence et du mérite. Les fonctionnaires seront exclusivement recrutés par la voie de concours indépendamment de leur origine communautaire. Il s'agit d'éviter la clientélisation de la bureaucratie. Il faut toutefois se garder de figer les individus dans leur identité ethnique. Les identités sont mouvantes et la constitution qui fixerait les règles d'organisation de l'État symbiotique doit être souple. Les individus ne doivent pas être captifs de l'identité culturelle de leur communauté. Cela étant, les amarres de la loi fondamentale doivent être assez solides pour supporter le roulis politique. La recherche du consensus ne doit pas être limitée à la sphère politique. Par exemple avant de prendre une décision majeure en matière économique et sociale, les autorités gouvernementales doivent consulter et négocier avec les composantes de la société intéressées et impactées par cette décision.

Des membres de la société civile, des représentants d'intérêts catégoriels (syndicats, associations, etc.)

L'État symbiotique doit véritablement être une communauté de communautés. Il faut s'échiner à créer une véritable symbiose entre les groupes sociaux qui doivent comprendre qu'une collaboration leur est réciproquement mutuelle et que satisfaire à l'intérêt général revient aussi à satisfaire son propre intérêt. Il faut arriver à initier une dynamique et créer un esprit de corps où on s'identifie à la fois à son ethnie, mais aussi aux autres. L'identité est un sentiment, elle se ressent. Elle ne se décrète pas, mais elle peut se construire. Elle n'est pas figée et elle est perpétuellement en mouvement. Le politique doit assurer la concorde de la société et favoriser l'ordre et l'harmonie au sein de groupes sociaux hétérogènes. Le terreau est fertile car contrairement aux idées reçues, nombre d'Africains ne s'identifient pas uniquement à leur groupe ethnique, mais également à leur pays. D'autres ne s'y réfèrent d'ailleurs même pas.

Le chercheur Thomas Bossuroy [55] établit une dichotomie entre la conscience de l'ethnicité et l'hétérogénéité ethnique elle-même. Il fait une étude empirique des déterminants de l'identification ethnique par opposition à l'identification nationale. À cet effet, il effectue une enquête qualitative et s'appuie sur un échantillon de 32.492 individus de plus de 18 ans issus de sept capitales d'Afrique de l'Ouest à savoir Bamako, Ouagadougou, Niamey, Dakar, Abidjan, Cotonou et Lomé. La question à laquelle les enquêtés doivent répondre est la suivante : À quel groupe (communauté) vous sentez-vous le plus fier d'appartenir ? Les réponses au choix sont « à votre ethnie » ou « à votre pays ».

*Figure 1* – Fréquence de l'identification ethnique par pays [8]

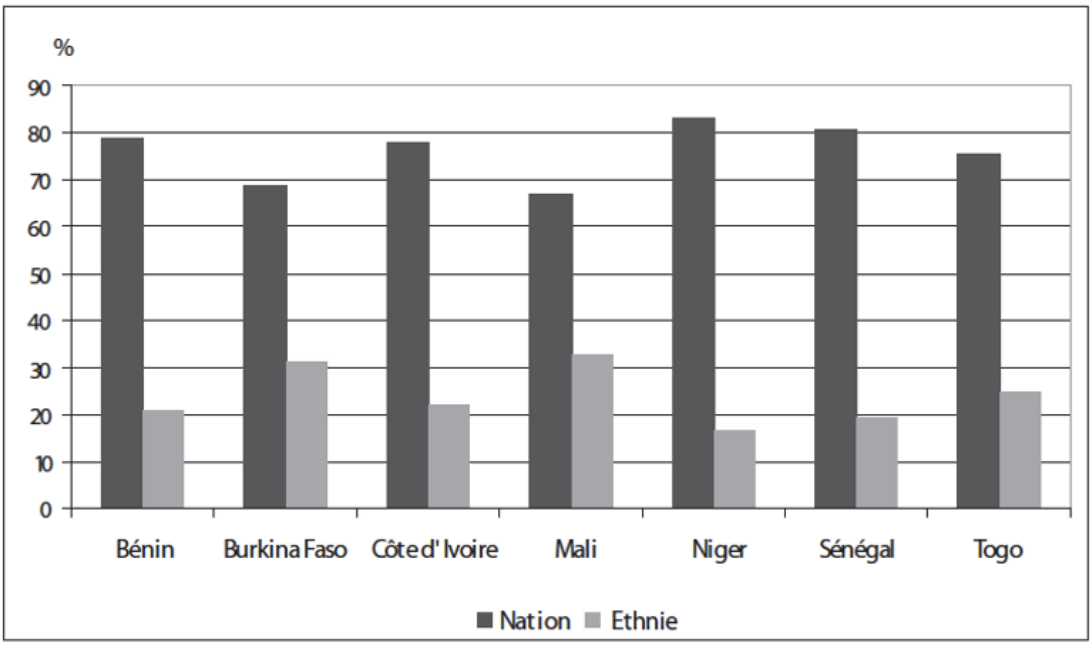


*Source :* 1-2-3, module « Gouvernance et démocratie », 2001-2003, Instituts nationaux de la statistique, AFRISTAT, DIAL, calculs de l'auteur

[53] M. CABAKULU, Maxi proverbes africains, Paris, Marabout, 2005, pp. 5-6. Avant-propos d'A. KOUROUMA.
[54] MONTESQUIEU, De l'Esprit des Lois, (1748), XI, 4, Paris, Gallimard, 1995, p. 112.

Selon ses résultats, plus le niveau d'éducation des enquêtés est élevé et moins ils se réfèrent en premier lieu à leur groupe ethnique. La vision instrumentale de l'ethnicité est aussi fonction de la catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté, de l'environnement dont il est issu (urbain ou rural), de sa religion, etc. Le niveau de développement du pays ainsi que la nature du régime politique jouent aussi un rôle important. Cette étude fort intéressante n'est toutefois pas exempte de critiques. Au sein du questionnaire, les enquêtés doivent indiquer l'entité à laquelle ils se sentent le plus fier d'appartenir. (Ethnie ou pays). Les résultats sont sans appel. Ils se sentent d'abord fiers d'appartenir à leur pays et ils s'y réfèrent donc en premier. Or, dans la retranscription graphique, le chercheur indique « nation » au lieu de « pays ». Ce glissement sémantique biaise ou à tout le moins altère quelque peu ses résultats. Ce n'est pas parce qu'on se sent fier d'appartenir à son pays, qu'on s'identifie nécessairement à une hypothétique nation. En revanche, cette identification à son pays peut équivaloir à une identification affective à sa patrie. En termes sociologique et politique la nation et la patrie ne se confondent pas.

En définitive, voici donc notre recommandation phare : *une réforme en profondeur des institutions, une adoption de l'État symbiotique, une meilleure répartition du pouvoir politique, une bonne gouvernance et une distribution plus juste des ressources économiques permettront de réduire considérablement voire de dissiper les risques de coups d'État.*

Les coups d'État en Afrique bien que tragiques ne constituent pas une anomalie historique mais un phénomène "normal" dans le processus de consolidation des "nouvelles" structures politiques sur le continent. L'alarmisme ambiant sur les régressions autoritaires ne doit pas voiler le fait qu'historiquement la formation de la plupart des nations s'est faite dans le tumulte des armes. C'est souvent la guerre qui crée l'État et l'État qui crée la guerre pour reprendre la formule de Charles Tilly. Le processus de construction des États Nations sur tous les continents a majoritairement été violent et l'Afrique ne déroge pas à la règle. L'Europe a été façonnée au fil de nombreuses guerres et coups d'État. Les nations africaines, en pleine construction, s'inscrivent dans le cours de l'histoire du monde. Aussi sans verser dans la vaticination le Gabon n'est probablement pas le dernier pays ou après le son des bruits de bottes, des hommes en treillis feront irruption à la télévision nationale et annonceront la déchéance du président en exercice.

Nous savons d'Hésiode qu'au commencement était le Chaos et qu'après, Zeus, triomphant de son père et de la race des géants et des Titans, s'impose en maître et instaure l'Ordre parmi les dieux et les hommes. Les coups d'État en Afrique donnent une impression de chaos. Mais, l'ordre est proche. Sans sombrer dans un déterminisme historique malvenu, on peut raisonnablement affirmer que les États africains se consolident, se structurent et à l'instar de leurs pairs trouveront une trajectoire propre qui leur siéra.

[55] T. BOSSUROY, « Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest », Afrique contemporaine, (4), n° 220, 2006, pp. 119-136.

## Bibliographie pertinente


N. AKEMAKOU, L'existence d'une « paix autoritaire » en Afrique ? Une réflexion antithétique à la théorie de la paix démocratique, thèse de doctorat, Université Toulouse I Capitole, 17/07/2019, chapitre 7.

B. BADIE, L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Paris, Fayard, 1992.

M.-A. BOISVERT, « Introduction », dans Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique, BulletinFrancoPaix, Vol. 7, n° 1-2, janvier- février 2022, UQAM Chaire Raoul Dandurand, pp. 3-4.

T. BOSSUROY, « Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest », Afrique contemporaine, (4), n° 220, 2006, pp. 119-136.

M. DWYER, « Au-delà des coups d'État : comprendre les nouveaux modes militaires d'intervention » dans Coups d'État en Afrique : le retour de l'uniforme en politique, BulletinFrancoPaix, Vol. 7, n° 1-2, janvier- février 2022, UQAM Chaire Raoul Dandurand, pp. 5-7.

S. FINER, The Man on Horseback, the Role of the Military in Politics, London, Pall Mall Press, 1962.

A. FOKA, « La chronique : Niger, le suicide de la CEDEAO ? », 10/08/2023

W. J. FOLTZ, H. S. BIENEN (eds.), Arms and the African: Military influences on Africa's International Relations, New Haven and London, Yale University Press, 1985.

S. HUNTINGTON, The Soldier and the State : The Theory and Politics of Civil-Military Relations, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University, 1957.

INSTITUTE FOR ECONOMICS & PEACE, Global Terrorism Index 2023: Measuring the Impact of Terrorism, Sydney, Mars 2023

N. K. KIM, « International Conflict, International Security Environment, and Military Coups », International Interactions, 44, (5), 2018, pp. 936-952.

A. LIJPHART, « Consociational Democracy », World Politics, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, vol. 21, n° 2, pp. 207-224

E. LUTTWAK, Coup d'état: A Practical Handbook, Cambridge, Harvard University Press,1979.

M.-L. MARTIN, La militarisation des systèmes politiques africains, 1960-1972, une tentative d'interprétation, Québec, Éditions Naaman de Sherbrooke, 1976.

M.-L. MARTIN, Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au Sud du Sahara, Presses de l'I.E.P. de Toulouse, 1989.

A. MBEMBE, « Afrique-France : neuf thèses sur la fin d'un cycle », Le Grand Continent, 4/09/2023.

Y. PERSON, « L'État-Nation et l'Afrique », Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 68, n° 250-253, 1981, pp. 274-282.

J. POWELL & C. THYNE, "Global Instances of Coups from 1950-Present", Journal of Peace Research, 48(2), 2001, pp. 249-259.

A. ROUQUIÉ, L'État militaire en Amérique latine, Paris, le Seuil, 1982.

R. SCHIEL, C. FAULKNER & J. POWELL, « Mutiny in Côte d'Ivoire. » Africa Spectrum 52, 2, 2017, p.108.

F. SOUDAN, « Coups d'État en Afrique : la fin d'une époque ? », Jeune Afrique, mai 2016.

I. K. SOURÉ, « The African Union as a norm entrepreneur on military coups d'état in Africa (1952-2012) : An empirical assessment », The Journal of Modern African Studies 52, 1, 2014, pp. 69-94.

O. TANSEY, « The Fading of the Anti-Coup Norm. » Journal of Democracy 28, 1 (2017), p. 147.

C. THIRIOT, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », Revue internationale de politique comparée, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 15-34.

Nessan Akemakou est le Président de L'Afrique des Idées. Il est docteur en science politique et chercheur à l'Université d'Ottawa. Il enseigne par ailleurs les fondements de la politique en Afrique au sein de la même université.

© L'Afrique des Idées
www.lafriquedesidees.org
2023